

AVIS DE CONCOURS - 2025 - Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

ORGANISE UN CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS

NOMBRE DE POSTES AU CONCOURS :

| Concours Externe | Concours Interne | 3 ^{ème} concours |
|------------------|------------------|---------------------------|
| 7 | 4 | 2 |

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Dispositions dérogatoires : les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature à ce concours sans remplir la condition de diplôme exigée

Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle

PERIODE D'INSCRIPTION : DU 04 Février 2025 au 12 Mars 2025

RETRAIT DES DOSSIERS :

par préinscription :

- en ligne sur le site internet www.cdg971.com rubrique concours (du 04 février 2025 au 12 mars 2025 19h, heure locale)
- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe : avenue Paul LACAVE, Petit-Paris, 97 100 BASSE-TERRE, ouvert les lundi, mardi et jeudi de 08 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 00 et les mercredi et vendredi de 08 H 00 à 12 H 30 (un ordinateur sera mis à disposition pour effectuer la préinscription en ligne).

Par voie postale au siège du Centre de Gestion, accompagnée d'une enveloppe au format 21 x 29,7 libellée aux nom, prénom et adresse de l'intéressé (e) et affranchie à 1, 16 €. Les demandes devront être adressées au plus tard le **12 Mars 2025** (cachet de la poste faisant foi).

Il est rappelé que la préinscription ne vaut pas inscription. A l'issue de la procédure de préinscription, il conviendra OBLIGATOIREMENT d'imprimer le dossier généré en PDF, de le compléter, de le signer et de l'adresser ou le déposer avec les pièces demandées au Centre de Gestion dans les délais prévus ci-après.

DATE LIMITE DE DÉPÔT (16h30) OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS (le cachet de la Poste faisant foi) : LE 20 mars 2025

AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE
B.P. 465 - AVENUE PAUL LACAVE – PETIT PARIS – 97100 BASSE-TERRE

DATE DES EPREUVES ECRITES : 16 Octobre 2025